

➤ ANGERS 21 Des services pour chacun

>> Budget >> Investissement >> Fonctionnement >



> Subventions >> Fiscalité >>

Budget

2005



www.angers.fr



ANGERS 21 Budget 2005

>> L'année en chiffres

Budget

250,27 millions d'euros

Investissement

63,36 millions d'euros
plus 3,2 millions de subventions d'équipement

Fonctionnement

Recettes

186,91 millions d'euros

Dépenses

154,13 millions d'euros

Subventions

33,73 millions d'euros



Ville d'Angers

Conception:
André Despagne,
Maire Adjoint,
avec la collaboration
de la Direction des Finances

Conception graphique:

Caminno

Crédits photo:

© Ville d'Angers - Th. Bonnet

© P. Campion

Angers assure son avenir



Jean-Claude Antonini
Maire d'Angers



A lors que de nombreuses collectivités en France et dans notre département vont augmenter leur fiscalité, la Ville d'Angers, comme elle le fait depuis 1983, n'augmentera pas ses taux.

Dans un contexte généralisé de transferts de charges de l'Etat vers les collectivités, ce choix est possible grâce à l'effort de gestion consenti année après année. Avec sa fiscalité maîtrisée, son endettement nul, son investissement record, la Ville d'Angers avance sur le chemin du développement durable : notre ville s'équipe pour satisfaire les besoins d'aujourd'hui sans compromettre les moyens des générations futures à réaliser leurs projets. C'est pour cela qu'Angers a toutes les cartes en main pour préparer son avenir.

Dès 2005, cet avenir nous le préparerons avec les Angevins. Première des priorités, le renouvellement urbain de cinq quartiers va réellement débuter et commencer à améliorer concrètement la vie quotidienne.

Le développement d'Angers reste notre objectif majeur et particulièrement son rayonnement au service de l'emploi. Projet majeur, Le Quai commencera à sortir de terre en 2005 : il sera un des outils de ce rayonnement et de cette attractivité.

Enfin, une grande partie de notre action auprès des Angevins passera bien entendu par le service public et par la forte présence des agents municipaux dans toutes les situations de la vie quotidienne. Cette efficacité dans les écoles, les crèches, pour la propreté de la ville, pour la solidarité, les sports, les espaces verts, permet à la qualité de la vie angevine de s'exprimer jour après jour.

Ce budget 2005 permet donc de continuer de renforcer notre ville pour ses habitants.



ANGERS 21 Budget 2005

>> Extraits de presse nationale - collectivités locales

Lettre financière des grandes villes - DEXIA / AMGVF - octobre 2004

Un volume d'investissement 2004 ambitieux

46 grandes villes ont inscrit en 2004 un montant d'investissement de 300 par habitant dont 80 % seront réalisés soit 240 par habitant.

A Angers le montant de l'investissement **réalisé** est supérieur à 400 euros par habitant.

Bulletin d'informations statistiques de la DGCL - octobre 2004

Produit voté moyen

Moyenne des villes
de 100 000 à 300 000 habitants

Angers

	Produit voté	Taxe foncière	En cumul
Moyenne des villes de 100 000 à 300 000 habitants	203 par habitant	234 par habitant	437 par habitant
Angers	174 par habitant	258 par habitant	432 par habitant

A Angers, le produit mis en recouvrement, taxe d'habitation plus foncier bâti est inférieur au produit moyen prélevé par les villes de 100 000 à 300 000 habitants.

Bulletin d'informations statistiques de la DGCL - octobre 2004
La Lettre financière des grandes villes - DEXIA / AMGVF - octobre 2004

Evolution du taux de la taxe d'habitation

Sur 36 000 communes, en 2003 plus de 31 000 communes avaient relevé leur taux (progression moyenne de +2,2 %), en 2004 plus de 25 000 communes ont encore relevé leur taux (progression moyenne de +1,2 %).

Concernant les 46 grandes villes

en 2003, plus de la moitié des villes avaient relevé leur taux d'imposition, en 2004, 42 % des grandes villes ont encore relevé leur taux.

A Angers le taux de la taxe d'habitation est inchangé depuis 1983.



Angers maintient le cap

en matière financière et fiscale



André Despagnet,
Maire Adjoint
délégué aux Finances

- **Mieux vivre votre argent** - octobre 2004
« Il vaut **mieux vivre à Angers** ou Tours que Montpellier ou Clermont-Ferrand en terme de fiscalité. »
- Les **Echos** du 7 décembre 2004 :
« **Angers décroche la deuxième place** avec la mention bien au niveau de la gestion des plus grandes villes de France »
- Le **Nouvel Observateur** du 22 au 28 avril 2004 :
« **Angers est la reine des palmarès** »
« On peut remonter également au numéro de novembre 1999 du magazine **Capital** qui classait **Angers comme la ville la plus sage** en matière de gestion des finances locales. »
- la **Tribune** du 17 février 2005
« Impôts locaux : la plus forte hausse depuis 1996 »

Le bouclage du budget primitif 2005 de la ville d'Angers a été, comme les années précédentes, difficile à réaliser et de ce fait il n'y a pas eu de dérogation à la règle.



Dans un environnement plutôt morose, nous avons souhaité présenter aux angevins un budget **ambitieux** et **volontariste**.



Ce projet de budget confirme les axes prioritaires annoncés à l'occasion du débat sur les **orientations budgétaires** :

- **Limitation** de **l'inflation budgétaire**,
- **Renforcement** de la **structure financière** de la **ville d'Angers**,
- **Inscription** d'un **budget d'investissement record**.



Ce budget qui participera par son niveau d'investissement au soutien de l'Economie Locale,

▣ **respectera ainsi nos engagements pris envers les contribuables angevins.**

En effet, une nouvelle fois les taux d'imposition seront stabilisés au niveau des années précédentes.

Budget 2005

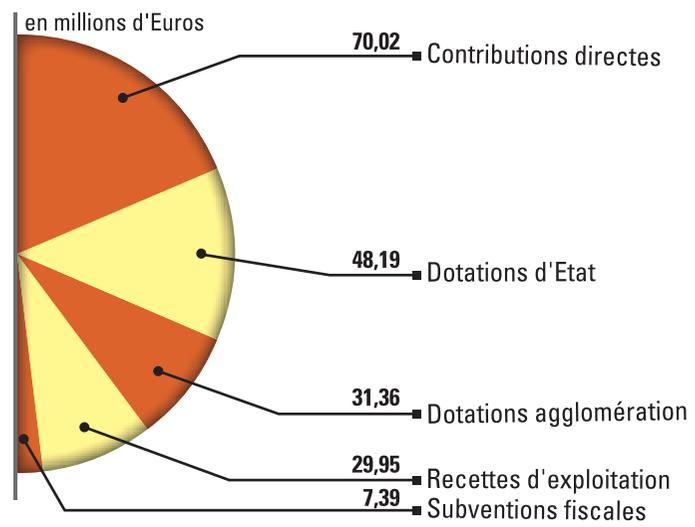
250,27 millions

Fonctionnement

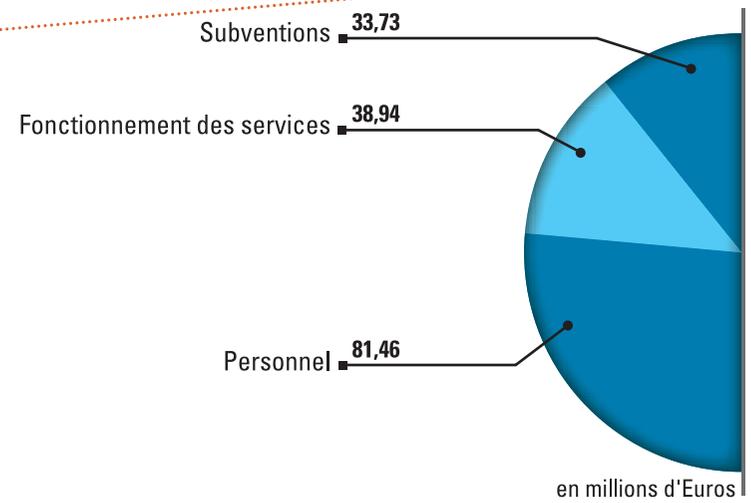
Recettes



186,91 m€



Dépenses



154,13 m€



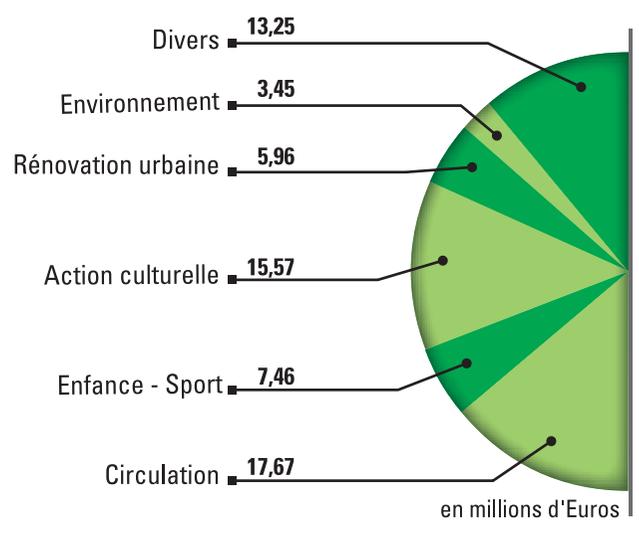
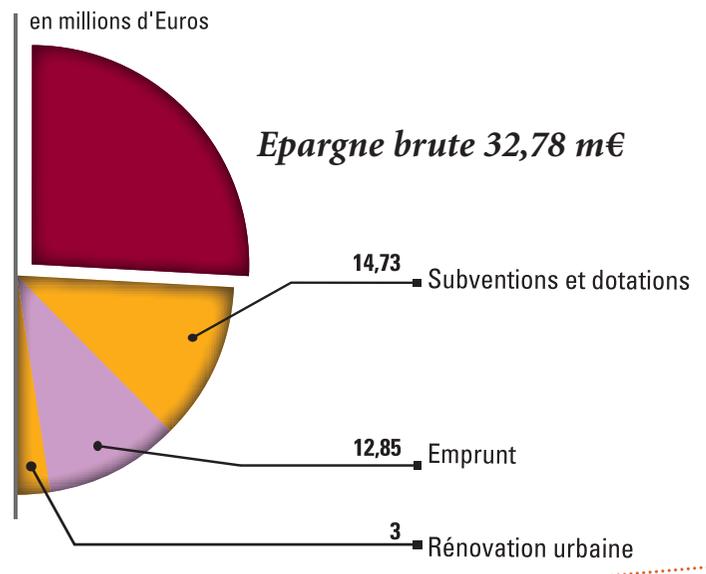
d'euros

Investissement

Recettes



63,36 m€



63,36 m€



Dépenses

Investissement

66,54 millions

dont 3,18 m€ de subventions

Evolution de l'enveloppe d'investissement

2001	59,50 m
2002	59,97 m
2003	58,77 m
2004	65,62 m
2005	66,54 m



Action culturelle
15,57 m€

Circulation
Parking
Déplacement
17,67 m€

d'Euros

d'équipement



Bâtiments
Informatique
7,55 m€



Rénovation
urbaine
5,96 m€



Subventions d'équipement
Zones d'aménagement
Acquisitions de terrains
4,08 m€



Education
Enfance
3,82 m€



Sports et
Loisirs
3,64 m€



Environnement
Parcs
Jardins
3,45 m€



Développement
économique
1,97 m€



Autres services
à la population
Cohésion sociale
Sécurité
1,96 m€



Développement
Animation des
quartiers
0,63 m€



Relations
Internationales
0,24 m€

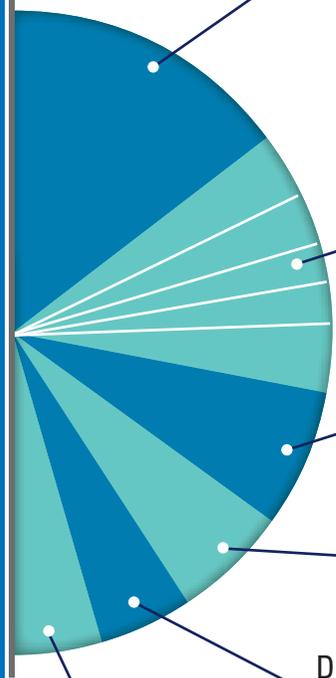
Avec l'agglomération angevine,
Angers Loire Métropole,
les investissements économiques
et recherche atteindront
16,71 millions d'euros.



Subventions

33,73 millions d'Euros

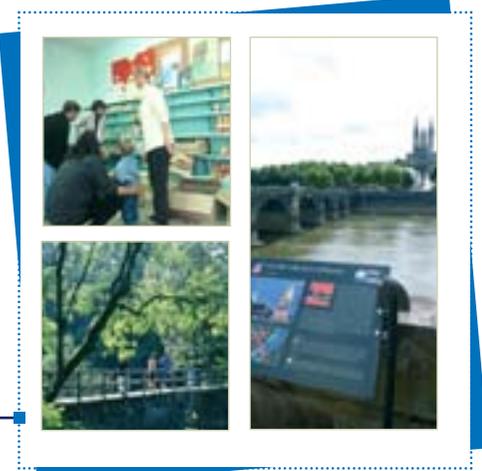
en millions d'Euros



Solidarité
Cohésion sociale
10,05 m€



Associations diverses:
environnement, santé,
communication, tourisme,
aménagement...
8,94 m€



Action culturelle
4,76 m€



Education Enfance
3,92 m€



Développement Animation des quartiers
3,14 m€

Sports et Loisirs
2,92 m€



La fiscalité

Bases d'imposition

	2001	2002	2003	2004	2005
Taxe d'habitation	151 624 268	154 279 000	158 895 000	161 519 000	167 160 000
Taxe foncière (bâti)	121 075 009	124 381 000	126 106 000	128 269 000	132 257 000
Taxe foncière (non bâti)	384 476	373 700	381 400	379 400	339 200

Produit fiscal prévisionnel

	2001	2002	2003	2004	2005
Taxe d'habitation	25 624 501	26 073 151	26 853 255	27 296 711	28 250 040
Taxe foncière (bâti)	38 126 520	39 167 577	39 710 779	40 391 908	41 647 729
Taxe foncière (non bâti)	141 603	137 634	140 470	139 733	124 928
Total	63 892 624	65 378 362	66 704 504	67 828 352	70 022 697

Taux d'imposition

	2001	2002	2003	2004	2005*
Taxe d'habitation	16,90 %	16,90 %	16,90 %	16,90 %	16,90 %
Taxe foncière (bâti)	31,49 %	31,49 %	31,49 %	31,49 %	31,49 %
Taxe foncière (non bâti)	36,83 %	36,83 %	36,83 %	36,83 %	36,83 %

*Soumis au conseil municipal du 3 mars 2005

En 2005, les taux proposés seront identiques à ceux de 2004, soit 16,90 % pour la taxe d'habitation, 31,49 % pour le foncier bâti et 36,83 % pour le foncier non bâti.

En 2004, la moyenne des taux de la taxe d'habitation dans les grandes villes faisant partie des 41 communautés d'agglomération et communautés urbaines - à taxe professionnelle unique (T.P.U.) - est de **20,11 %**

Angers : 16,90 %.

DEXIA



Angers

Ville d'Angers

DIRECTION DES FINANCES

Hôtel de Ville

BP 23527, 49035 Angers Cedex 01

Tél. : 02 41 05 40 00 - Fax. : 02 41 05 39 00

Site internet : www.angers.fr - E.mail : mairie.angers@ville.angers.fr